

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2020

\*\*\*\*\*

Nombre d'élus en exercice : 27 Présents : 26 Pouvoir : 1

**Etaient Présents** : Adeline ROLDAO-MARTINS, Didier WROBLEWSKI, Maryse GUILBERT, François VARLET, Sandrine FILLASTRE, Fabrice LIEGAUX, Nélie LECKI, Marina CAMAGNA, Michel RAES, Sylvie DUPOUY, Ahmed LAFRIZI, Annie PANNIER, Jean-Jacques BIZERAY, Nadine RACAULT, Laurent CARLIER, Josette DAMBREVILLE, Eric SZWEC, Géraldine PEUCHET, Amadou SENE, Virginie SARTEUR, Anthony ARCIERO, Christine SEDE, Fabrice LASSERRE, Laëtitia ALAPHILIPPE, Daniel BENAGOU, Nelly GICQUEL

**Absents excusés** : Eric GUEDON donne pouvoir à Fabrice LIEGAUX

**Secrétaire de séance** : Marina CAMAGNA

## **Approbation du Conseil Municipal du 25 Mai 2020**

En introduction, Madame le Maire informe le conseil municipal que dorénavant :

- A chaque conseil débutera par le partage d'informations diverses au conseil municipal sur la vie de la commune puis seront abordés :
  - Ordre du jour (par thème)
  - Les informations relatives à la communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF)
  - Un compte rendu du travail des commissions

## **Points d'informations au 9 juin 2019**

- Centre Commercial Colombier : action actuellement en cours auprès du syndic des copropriétaires concernant la propreté et la sécurité de ce site.
- Relais jeunes : fin du bail du local de l'AJS le 31 Août 2020.
- Stationnement gens du voyage sur le stade
- COVID : point sur la distribution des masques.
- CARPF
- participation à hauteur de 10 € par habitant pour les frais occasionnés pour chaque commune de la communauté.
- 18 Juin, prochain conseil communautaire
- 11 Juillet : conseil d'installation de la CARPF

## **ADMINISTRATION GENERALE**

<b>1°) DELEGATION DONNEE AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>
--

Le conseil municipal émet un **avis favorable par 21 voix pour et 6 abstentions** (Anthony ARCIERO – Christine SEDE – Fabrice LASSERRE – Laëtitia ALAPHILIPPE – Daniel BENAGOU – Nelly GICQUEL) afin que le Maire soit autorisé à bénéficier de l'article L 2122-22 « DELEGATION AU MAIRE ».

## 2°) DETERMINATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Le conseil municipal émet un **avis favorable par 21 voix pour et 6 abstentions** (Anthony ARCIERO – Christine SEDE – Fabrice LASSERRE – Laëtitia ALAPHILIPPE – Daniel BENAGOU – Nelly GICQUEL) pour :

- la création de 5 postes de conseillers municipaux délégués.

**Sont désignés :**

- Marina CAMAGNA
- Eric GUEDON
- Nadine RACAULT
- Michel RAES
- Ahmed LAFRIZI

## 3°) APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Règlement intérieur du conseil municipal est **adopté** à l'unanimité par le conseil municipal.

## 4°) DROITS DE FORMATION DES ELUS

Le Conseil municipal à l'**unanimité** décide :

- D'INSTAURER les conditions nécessaires à l'application du droit à la formation des élus au sein de la collectivité.
- D'ARRETER les grandes orientations du plan de formation des élus selon le document joint en annexe.
- DE RETENIR, pour dispenser ces formations, des organismes agréés par le ministère de l'intérieur.
- D'IMPUTER au budget de la ville (chapitre 65 : autres charges de gestion courante) les crédits ouverts à cet effet.
- DE PRENDRE en charge les frais de formation, de déplacement et d'hébergement des élus, eu égard à la délibération cadre qui le prévoit.
- D'ANNEXER chaque année au compte administratif de la ville, conformément à la loi, un tableau récapitulatif des actions de formation des élus, donnant lieu à un débat annuel.

## 5°) DESIGNATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES COMMUNALE

Le Conseil municipal à l'**unanimité** constitue la commission d'appels d'appel d'offres comme suit :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Adeline ROLDAO-MARTINS	Denise HOF

Eric SZWEC	Laëtitia ALAPHILIPPE
Didier WROBLEWSKI	Maryse GUILBERT
François VARLET	Michel RAES
Daniel BENAGOU	Sandrine FILLASTRE

### **6°) DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL AU PARC NATUREL REGIONAL – PNR -**

Le Conseil municipal à l'unanimité désigne les représentants du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional Oise – Pays de France, comme suit :

<b>DELEGUE TITULAIRE</b>	<b>DELEGUE SUPPLEANT</b>
<b>Didier WROBLEWSKI</b>	<b>Michel RAES</b>

### **7°) DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'YSIEUX ET SES AFFLUENTS – SIMABY -**

Le Conseil municipal à l'unanimité désigne les représentants du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Ysieux et ses Affluents (SIABY), comme suit :

<b>Membre Titulaire</b>	<b>Membre Délégué</b>
<b>Didier WROBLEWSKI</b>	<b>Virginie SARTEUR</b>

### **8°) DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL AU P.I.R.**

Le Conseil municipal à l'unanimité désigne les représentants du Syndicat Intercommunal pour l'Etude, la Réalisation et la Gestion d'un parc de stationnement à la gare de Survilliers-Fosses (P.I.R), comme suit :

<b>DELEGUE TITULAIRE</b>	<b>DELEGUE SUPPLEANT</b>
<b>Nadine RACAULT</b>	<b>Nelly GICQUEL</b>

### **9°) DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL AU SIECCAO**

Le Conseil municipal à l'unanimité désigne les représentants au Syndicat Intercommunal d'exploitation des champs captant d'Asnières sur Oise (SIECCAO), comme suit :

<b>DELEGUE TITULAIRE</b>	<b>DELEGUE SUPPLEANT</b>
<b>Jean-Jacques BIZERAY</b>	<b>Eric GUEDON</b>

### **10°) DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL AU SMDEGTVO**

**La désignation des représentants au Syndicat mixte départemental électricité, gaz, télécommunication du Val d'Oise SMDEGTVO, est reportée au prochain conseil municipal**

**11°) CONSTITUTION COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE INCENDIE POUR LE CONTROLE DES ERP**

Le Conseil municipal à l'unanimité a désigné François VARLET, représentant Elu communal et Eric VINCENT comme agent de la Commune à la commission communale de sécurité incendie pour le contrôle des ERP (établissements recevant du public).

**12°) DESIGNATION DES DELEGUES LOCAUX AUX CNAS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité nomme Maryse GUILBERT comme déléguée au CNAS

**13°) DETERMINATION DU NOMBRE ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL AU SEIN DU CCAS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité nomme les représentants du conseil et les représentants non élus au sein du CCAS :

<b>Membres Elus</b>	<b>Membres extérieurs</b>
Maryse GUILBERT	Bernadette GUILLOUX
Adeline ROLDAO	Micheline THERESE
Annie PANNIER	Denise HOF
Nadine RACAULT	Laurine MARI
Nelly GICQUEL	Suzie PLANCHARD
Jean-Jacques BIZERAY	Patrice VERGES
Laëtitia ALAPHILIPPE	

**14°) CORRESPONDANT DEFENSE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité nomme François VARLET correspondant défense auprès de la Préfecture.

**15°) CONSTITUTION DE LA NOUVELLE COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS**

**La désignation des représentants de la commission communale des Impôts, est reportée au prochain conseil municipal**

**16°) RENOUVELLEMENT DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité nomme les représentants du comité technique paritaire de la commune, comme suit :

**Les élus Titulaires nommés sont :**

<b>Eric GUEDON</b>	<b>Fabrice LIEGAUX</b>	<b>Maryse GUILBERT</b>
--------------------	------------------------	------------------------

**Les élus Suppléants nommés sont :**

Virginie SARTEUR	Nélie LECKI	Didier WROBLEWSKI
------------------	-------------	-------------------

### 16 bis°) COMMISSIONS PERMANENTES

Le conseil municipal à l'unanimité nomme les représentants des diverses commissions et syndicats, ci-dessous :

	Présidence	Membres collègue des élus	Membres collègue des non élus
<b>Séniors et solidarités – Action intergénérationnelle</b>	Maryse GUILBERT	Jean-Jacques BIZERAY – Josette DAMBREVILLE – Nadine RACAULT – Nelly GICQUEL	Bernadette GUILLOUX – Catherine CHAZOTTE – Denise HOF – Laurine MARI – Maryse NEEL – Micheline THERESE – Micheline BOURDILLON – Françoise WILLIAM – Aline TOUSSAINT
<b>Handicap</b>	Nadine RACAULT	Jean-Jacques BIZERAY – Josette DAMBREVILLE – Marina CAMAGNA – Sandrine FILLASTRE – Amadou SENE – Maryse GUILBERT – Nelly GICQUEL – Laurent CARLIER	Valérie RENAULT – Catherine CHAZOTTE
<b>CCAS Délibération</b>	Maryse GUILBERT	Maryse GUILBERT – Adeline ROLDAO – Annie PANNIER - Jean-Jacques BIZERAY – Nadine RACAULT – Nelly GICQUEL – Laëtitia ALAPHILIPPE	Bernadette GUILLOUX – Denise HOF – Laurine MARI – Suzie PLANCHARD - Micheline THERESE – Patrice VERGES
<b>Urbanisme</b>	Nelie LECKI	Marina CAMAGNA – Didier WROBLEWSKI – Anthony ARCIERO	Adrien HERAUD – Lucienne GUEDON – Marcel VALENCE
<b>Enfance (écoles et périscolaires)</b>	Sandrine FILLASTRE	Géraldine PEUCHET – Ahmed LAFRIZI – Laëtitia ALAPHILIPPE – Sylvie DUPOUY	Suzie PLANCHARD – E. BEGUES – Laurine MARI – Bernadette GUILLOUX
<b>Jeunesse</b>	Sandrine FILLASTRE	Fabrice LIEGAUX – Ahmed LAFRIZI – Amadou SENE – Géraldine PEUCHET – Laëtitia ALAPHILIPPE – Fabrice LASSERRE	Rudy BORNE – Laëtitia DAUMONT
<b>Petite enfance</b>	Sandrine FILLASTRE	Sylvie DUPOUY – Géraldine PEUCHET – Laëtitia ALAPHILIPPE	Patricia LIEGAUX

<b>Sports &amp; Vie associative</b>	Fabrice LIEGAUX	Laurent CARLIER – Eric GUEDON – Amadou SENE – Géraldine PEUCHET – Fabrice LASSERRE	Didier THOMAS – E. BEGUES – Rudy BORNE
<b>Citoyenneté, devoir de mémoire</b>	Nelie LECKY	Sandrine FILLASTRE – Amadou SENE – Laëtitia ALAPHILIPPE – Marina CAMAGNA	Rudy BORNE – Estelle FREMAUX – Valérie RENAULT – E. BEGUES – Catherine CHAZOTTE
<b>Sécurité incendie-contrôle des ERP</b>	François VARLET	Fabrice LASSERRE	Didier THOMAS – Estelle FREMAUX – Marcel VALANCE
<b>Vie des quartiers</b>	Eric GUEDON	Sylvie DUPOUY – Fabrice LASSERRE	Christine LEFORT – E. BEGUES – Marcel VALANCE – Rudy BORNE
<b>Voirie, stationnement et sécurité routière</b>	Eric GUEDON	Marina CAMAGNA – Didier WROBLEWSKI – Christine SEDE	Didier THOMAS – Lucienne GUEDON – Patrice VERGES – Claude BACRI
<b>Travaux</b>	François VARLET	Eric GUEDON – Eric SZWEC – Didier WROBLEWSKI – Daniel BENAGOU	Didier THOMAS – Lucienne GUEDON
<b>Communication</b>	Marina CAMAGNA	Nadine RACAULT – Michel RAES – Ahmed LAFRIZI - Laëtitia ALAPHILIPPE	Rudy BORNE – Estelle FREMAUX – Christine ALLOUIS
<b>Environnement, propreté, écologie et liaisons douces</b>	Didier WROBLEWSKI	Eric SZWEC – Virginie VASSEUR – Michel RAES – François VARLET – Nelly GICQUEL	Adrien HERAUD – Jacky DESPREZ – Lucienne GUEDON – Patrice VERGES – Daniel BELAND – O. DELICQUE – Marcel VALANCE
<b>Animations et fêtes</b>	Michel RAES	Didier WROBLEWSKI – Ahmed LAFRIZI – Eric SZWEC – Josette DAMBREVILLE – Laëtitia ALAPHILIPPE	Didier THOMAS – E. BEGUES – Lucienne GUEDON – Michel PRULHIÈRE – Christine ALLOUIS
<b>Jumelage</b>	Sandrine FILLASTRE	Virginie SARTEUR – Marina CAMAGNA – Christine SEDE – Fabrice LIEGAUX	Christine ALLOUIS
<b>Numérique</b>	Ahmed LAFRIZI	Marina CAMAGNA – Amadou SENE – Daniel BENAGOU	Rudy BORNE – M. MANOMANI – M. CARPEL
<b>Qualité du service public et relations à la population</b>	Nadine RACAULT	Marina CAMAGNA – Nelly GICQUEL	Christine ALLOUIS – Rudy BORNE – L. FREMAUX
<b>Impôts locaux</b>	Adeline ROLDAO	Cf Délibération	Cf Délibération
<b>Appel d'offres (5 titulaires/5 suppléants)</b>	Adeline ROLDAO	Cf Délibération	Cf Délibération

<b>Rénovation urbaine (liés aux projets)</b>	Marina CAMAGNA	Eric GUEDON – Didier WROBLEWSKI – Nelly LECKI – Anthony ARCIERO	Adrien HERAUD – Lucienne GUEDON
<b>Projets culturels</b>	Marina CAMAGNA	Didier WROBLEWSKI – Laëtitia ALAPHILIPPE	Estelle FREMAUX – Laëtitia DAUMONT – Laurine MARI
<b>Elections</b>	Ahmed LAFRIZI	François VARLET – Michel RAES	Lucienne GUEDON – Marcel VALANCE
<b>Développement économique</b>	Marina CAMAGNA	Nadine RACAULT – Daniel BENAGOU	Rudy BORNE

### Représentations extérieures de la commune

		<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
<b>PNR Parc Naturel Régional Oise</b>	1 titulaire/ 1 suppléant	Didier WROBLEWSKI	Michel RAES
<b>CTP (Comité technique paritaire)</b>	3 titulaires/ 3 suppléants	Eric GUEDON – Fabrice LIEGAUX – Maryse GUILBERT	Virginie SARTEUR – Nelly LECKI – Didier WROBLEWSKI
<b>SIABY (bassin de l'Ysieux et de ses affluents)</b>	1 titulaire/ 1 suppléant	Didier WROBLEWSKI	Virginie SARTEUR
<b>Conseil d'administration du lycée et collège de Fosses</b>	1 titulaire/ 1 suppléant	Sandrine FILLASTRE	Nadine RACAULT
<b>PIR (parking gare) (1 titulaire/1 suppléant)</b>	1 titulaire/ 1 suppléant	Nadine RACAULT	Nelly GICQUEL
<b>SIECCAO (Syndicat Intercommunal d'exploitation des champs captant d'Asnières sur Oise) (1 titulaire/1 suppléant)</b>	1 titulaire/ 1 suppléant	Jean-Jacques BIZERAY	Eric GUEDON
<b>CNAS (Comité National d'Action Sociale)</b>	1 titulaire	Maryse GUILBERT	
<b>Correspondant défense</b>	1	François VARLET	

## **FINANCES**

<b>17°) INDEMNITES DES MAIRE, ADJOINTS et CONSEILLERS DELEGUES</b>
--

Le conseil municipal émet **un avis favorable par 21 voix pour et 6 abstentions** (Anthony ARCIERO – Christine SEDE – Fabrice LASSERRE – Laëtitia ALAPHILIPPE – Daniel BENAGOU – Nelly GICQUEL) pour :

- la décision prise par l'ancien Maire d'indemniser les élus à hauteur de 50 % de leur taux effectif, pour la période du 18 Mars 2020 au 25 Mai 2020, dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 qui a impacté notre pays depuis plusieurs semaines,
- Autorise les taux des indemnités des Maire, Adjointes et Conseillers délégués (calculé sur l'indice 1015 tel que défini par l'article 92 de la loi 2019-1461 du 27/12/2019 ainsi que les articles L 2123-23 et L 2123-24 du CGCT), pour les 6 années à venir, comme suit :

55 % de l'indice brut 1015 pour Madame le Maire

22 % de l'indice brut 1015 pour les 6 adjoints

9 % de l'indice brut 1015 pour les 5 Conseillers Municipaux

<b>18°) LOYERS LOGEMENTS COMMUNAUX, LOCAUX COMMERCIAUX, SSIAD 2020-2021</b>
---

Le Conseil municipal **à l'unanimité** émet un avis favorable concernant :

les loyers mensuels des logements à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2020 (suivant l'indice de référence des loyers – IRL – 3<sup>ème</sup> trimestre 2018 : 128.45, 3<sup>ème</sup> trimestre 2019 : 129.99) comme suit :

Adresse	Type	Superficie	Loyers en Euros
6 Rue Jean Jaurès	F2	35 M2	229.86
6 Rue Jean Jaurès	F2	45 M2	239.23
6 Rue Jean Jaurès	F4	61 M2	400.45
Place Dhuicque	F2	43 M2	282.17
Place Dhuicque	F4	66 M2	451.83
Place d'Huicque	F4	65 M2	441.63
8 Rue Jean Jaurès	F4	81 M2	502.60
Garages			56.44
Logements Colombier	F4	67 M2	440.68
Logement Jardin Frémin	F4	69 M2	451.83
Logement 1 Rue J.Jaurès	F3	68 M2	442.47

Il est noté une différence de métrage sur certains appartements. Ce problème sera étudié par Eric GUEDON.

FIXE les loyers mensuels des locaux du Centre Commercial du Colombier à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2020 de la façon suivante :

179.39 € pour les 3 premières années  
266.29 € de la 4<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> année  
358.78 € de la 7<sup>ème</sup> à la 9<sup>ème</sup> année  
530.98 € après la 9<sup>ème</sup> année

Les charges à 208.35 € par mois.

**Article 4<sup>ème</sup>** : FIXE le loyer mensuel de le SSIAD (ex ADMR) à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2020 de la façon suivante :

- Loyer :	738.68 €
- Charge :	324.31 €
- Alarme :	113.62 €

Soit 1 176.61 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2020.

## 19°) TARIFS COMMUNAUX 2019-2020 et 2020 - 2021

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **émet un avis favorable** concernant la gratuité du Service Minimum d'Accueil pour les enfants des personnels soignants du 18 Mars 2020 au 07 Mai 2020, dans le contexte de la crise sanitaire du COVID-19 qui a impacté notre pays depuis plusieurs semaines.
- Décide de maintenir les tarifs des Mercredis Loisirs et des Vacances ci-dessous :

### 1°) TARIFS DES MERCREDIS LOISIRS

TARIFS PERISCOLAIRES	MERCREDIS	LOISIRS	REPAS COMPRIS
		Surveilliers	Extérieurs
<b>Pré-Accueil</b>	QF1	2.00 €	4.50 €
<b>7H00 – 9H00</b>	QF2	1.85 €	4.15 €
<b>Ou Post Accueil</b>	QF3	1.70 €	3.80 €
<b>17H00 – 19H00</b>	QF4	1.55 €	3.50 €
<b>Demi-journée</b>	QF1	10.55 €	19.55 €
<b>Matin</b>	QF2	9.70 €	18.00 €
<b>9H00 – 13H30</b>	QF3	8.95 €	16.55 €
	QF4	8.25 €	15.25 €
<b>Demi-journée</b>	QF1	12.20 €	22.85 €
<b>Après Midi</b>	QF2	11.30 €	21.00 €
<b>11H30 – 17H00</b>	QF3	10.40 €	19.35 €
	QF4	9.50 €	17.80 €
<b>Journée complète</b>	QF1	15.45 €	29.35 €
<b>9H00 – 17H00</b>	QF2	14.20 €	27.00 €
	QF3	13.10 €	24.85 €
	QF4	12.05 €	22.80 €

### 2°) TARIFS DES VACANCES SCOLAIRES

TARIFS PERISCOLAIRES	VACANCES	SCOLAIRES	REPAS COMPRIS
		Surveilliers	Extérieurs
<b>Pré-Accueil</b>	QF1	2.00 €	4.50 €
<b>7H00 – 9H00</b>	QF2	1.85 €	4.15 €
<b>Ou Post Accueil</b>	QF3	1.70 €	3.80 €
<b>17H00 – 19H00</b>	QF4	1.55 €	3.50 €

<b>Demi-journée</b>	QF1	8.50 €	13.35 €
<b>Matin</b>	QF2	8.10 €	12.30 €
<b>9H00 – 13H30</b>	QF3	7.70 €	11.30 €
	QF4	7.30 €	10.40 €
<b>Demi-journée</b>	QF1	9.50 €	15.40 €
<b>Après Midi</b>	QF2	9.00 €	14.20 €
<b>11H30 – 17H00</b>	QF3	8.55 €	13.05 €
	QF4	8.10 €	12.00 €
<b>Journée complète</b>	QF1	11.90 €	20.55 €
<b>9H00 – 17H00</b>	QF2	11.30 €	18.90 €
	QF3	10.75 €	17.40 €
	QF4	10.20 €	16.00 €

<b>TARIFS PERISCOLAIRES</b>		<b>TEMPS SCOLAIRES</b>	
		Surveilliers	Extérieurs
<b>Accueil du Matin</b>	QF1	2.35 €	5.50 €
	QF2	2.20 €	5.06 €
	QF3	2.00 €	4.65 €
	QF4	1.85 €	4.30 €
<b>Pause Méridienne</b>	QF1	4.10 €	6.65 €
<b>11H30 – 13H30</b>	QF2	3.80 €	6.10 €
	QF3	3.50 €	5.65 €
	QF4	3.20 €	5.20 €
<b>Accueil du Soir</b>	QF1	3.40 €	6.10 €
<b>16H30 – 19H00</b>	QF2	3.15 €	5.60 €
	QF3	2.90 €	5.15 €
	QF4	2.65 €	4.75 €
	Panier repas PAI	1.50 €	3.00 €
<b>Etudes Surveillées</b>	QF1	3.40 €	6.10 €
<b>16H30 – 18H00</b>	QF2	3.15 €	5.60 €
	QF3	2.90 €	5.15 €
	QF4	2.65 €	4.75 €
<b>Accueil Post Etudes</b>	QF1	1.00 €	1.90 €
<b>18H00 – 19H00</b>	QF2	0.90 €	1.75 €
	QF3	0.80 €	1.60 €
	QF4	0.70 €	1.45 €

**Les quotients seront maintenus comme suit :**

QF1	Quotient supérieur à 950 €
GF2	Quotient compris entre 949 € et 550 €
QF3	Quotient compris entre 549 € et 410 €
QF4	Quotient inférieur à 409 €

**Les repas des enfants non-inscrits à la cantine seront facturés au tarif extérieur.**

Dans le cas de retard, le maintien de service en dehors des horaires normaux de fonctionnement sera facturé au taux horaire de 20 Euros de l'heure, toute heure entamée étant due. En cas de récidive, la Gendarmerie sera prévenue.

	<b>2 019</b>	<b>2020</b>
<b>Restaurant communal</b>		
<b>Portage</b>	5,80	5.90
<b>Repas Mensuel</b>	15,00	10.00
<b>Repas Midi Réveillon</b>	20,00	15.00

**EMPLACEMENT FORAINS** : 8.90 € le M et 145.00 € pour les manèges à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2020

**BIBLIOTHEQUE :**

Adhésion annuelle : 12.50 € et 16.00 € pour les extérieurs, gratuit pour les – de 18 ans.

<b>20°) TARIFS ECOLE DE MUSIQUE 2020/2021</b>
---

Le Conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable concernant :

- les tarifs de l'Ecole de Musique (trimestriels) ci-dessous, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2020 :

	Suvilliers + CA Roissy*	Extérieur
Instrument 20 mm/semaine & formation musicale	54.00	114.00
Instrument 30 mm/semaine & formation musicale	80.00	173.00
Instrument 45 mm/semaine & formation musicale	118.00	250.00
Instrument 1h/semaine & formation musicale	154.00	323.00
Instrument 1h30/semaine & formation musicale	235.00	495.00
Eveil musical 45 mm/semaine	11.85	25.00

Communauté d'Agglomération : ne sont concernés que les élèves qui résident sur une commune qui n'enseigne pas l'instrument exercé. Si la commune concernée enseigne cette discipline (flûte, piano, violon) l'élève sera soumis au tarif extérieur.

- Autorise la baisse de 50 % des tarifs de musique concernant le 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2019 – 2020, soit Avril – Mai et Juin 2020, dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19,  
Il sera appliqué les tarifs ci-dessous, pour cette période :

	Suvilliers + CA Roissy*	Extérieur
Instrument 20 mm/semaine & formation musicale	27.00	57.00
Instrument 30 mm/semaine & formation musicale	40.00	86.50
Instrument 45 mm/semaine & formation musicale	59.00	125.00
Instrument 1h/semaine & formation musicale	77.00	161.50
Instrument 1h30/semaine & formation musicale	117.50	247.50
Eveil musical 45 mm/semaine	5.93	12.50

**21°) DEMANDE DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL D.S.I.L. pour la rénovation énergétique de l'Eclairage Public comprenant les Ecoles du Colombier (LED)**

Le Conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable concernant une demande de dotation au titre du DSIL pour :

- Le remplacement de l'éclairage intérieur de nos bâtiments publics en installant la technologie LED. La 2<sup>ème</sup> phase de cette action concerne nos écoles maternelle et primaire du Colombier qui permettrait une réduction de 40 % de notre facture énergétique
- Le remplacement de 34 têtes de nos lampadaires d'axe principal de notre village nous reliant à l'autoroute

Le budget global de cette opération s'élève à 25.023.13 € HT soit 30.027.75 € TTC. La subvention sollicitée est de 15.000 €.

**22°) DEMANDE DE DOTATION EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – DETR – pour la rénovation thermique sur les bâtiments communaux comprenant l'Ecole Primaire Romain ROLLAND, le centre PMI et la Mairie**

Le Conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable concernant une demande de dotation au titre du DETR pour :

- Le remplacement des fenêtres de l'école primaire Romain ROLLAND
- Le remplacement d'une partie des fenêtres de la Maire ainsi que la porte d'entrée

- Le remplacement des fenêtres et porte du centre PMI

Le budget global de cette opération s'élève à 49.643 € HT soit 59 571.60 € TTC. La subvention sollicitée est de 32.267.95 €.

### **23°) DEMANDE DE DOTATION EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – DETR – pour la rénovation de la toile du Tennis Couvert.**

Le Conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable concernant une demande de dotation au titre du DETR pour :

- La rénovation de la toile du tennis couvert suite à la chute d'un arbre sur la structure lors d'une tempête

Le budget global de cette opération s'élève à 34 800 € HT soit 41 760 € TTC. La subvention sollicitée est de 22.620 €.

### **24°) MISE EN PLACE DE LA CARTE ACHAT AU SEIN DE LA COLLECTIVITE COMME MODALITE D'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS**

Le Conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable concernant la mise à disposition d'une carte achat à la commune :

Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La Carte Achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

## **PERSONNEL**

### **25°) MODALITE D'EXERCICE DU TRAVAIL A TEMPS PARTIEL**

Le Conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable concernant les modalités d'exercice du travail à temps partiel.

## **SERVICES PERISCOLAIRES**

### **26°) REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES 2020**

Le Conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable concernant le règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaire 2020.

Sandrine FILLASTRE fait le point sur les nouveautés d'accueil des enfants.

- Un animateur référent sur chaque école
- Une clause autorisant les enfants à quitter seul le centre dans les conditions suivantes :

- Avoir 8 ans
- Un enfant de plus de 10 ans pourra venir chercher un enfant
- Pour le PAI, un dossier sera déposé en mairie afin de mieux cadrer le protocole
- Les enfants fiévreux ne seront pas accueillis
- Pour les enfants handicapés, un dossier pédagogique sera mis en place avec la famille
- Les inscriptions seront obligatoires, sinon, des majorations seront appliquées.
- Inscription d'une date butoir pour les inscriptions.

## **URBANISME**

### **27°) BAIL EMPHYTHEOTIQUE AU BENEFICE DE MADAME BOURDILLON**

**Ce dossier est reporté au prochain conseil municipal. François VARLET doit voir un détail avec ENEDIS.**

### **28°) TRANSPORT SCOLAIRE DES FAMILLES 2020-2021**

Madame le Maire, informe le conseil municipal que comme l'année dernière, le Conseil départemental du Val d'Oise et la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF) ont décidé, pour l'année scolaire 2020-2021, de participer aux frais de transport scolaire des familles de leur territoire, en prenant en charge une partie du montant (350 €) de la carte Imagin'R délivrée par le GIE Comutitres aux collégiens, lycéens et étudiants franciliens.

Par rapport à l'année dernière, le Conseil départemental a augmenté sa participation de 25 € pour les collégiens non boursiers, ce qui porte, pour cette catégorie d'usagers, sa participation à 192 € (CD 95). Pour les autres catégories de bénéficiaires, les montants de participation restent inchangés.

Les modalités de participation de la CARPF sont identiques à celles de l'année dernière.

Par ailleurs, cette année, une nouvelle catégorie d'usagers a été créée par Imagin'R : les élèves âgés de moins de 11 ans à la fin de l'année 2020, qui bénéficient d'une carte à prix très réduit de 24 €. Ce montant est intégralement pris en charge par la communauté d'agglomération.

Pour bénéficier des participations financières de la CARPF et de la commune, les familles devront adresser leur dossier Imagine R à un prestataire missionné par la CARPF pour assurer la gestion des dossiers : ce prestataire sera désigné le 10 juin. Les modalités de prise en compte de la participation communale feront l'objet d'une convention entre la commune et ce prestataire.

### **29°) DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE ET DU LYCEE DE FOSSES**

Le Conseil municipal, à l'unanimité nomme les représentants du conseil D'Administration du Collège et du Lycée de Fosses :

<b>Déleguée Titulaire</b>	<b>Déleguée suppléante</b>
Sandrine FILLASTRE	Nadine RACAULT

## **DIVERS**

- Dès l'installation des gens du voyage derrière le stade, une discussion a été engagée avec ces derniers pour que fin juin, ils puissent quitter les lieux avec bien sûr la remise en état des infrastructures qui ont ou auraient été dégradées.
- Lors de la réouverture des écoles faisant suite au déconfinement, la fréquentation des établissements s'est établit ainsi : 5/6 enfants de maternelle et 15 en primaire. A ce jour, on dénombre environ 10 enfants en maternelle et 57 enfants en primaire. Un remerciement particulier est porté à tout le personnel mobilisé pendant la durée du confinement. La période du confinement a été mise à profit par le personnel d'animation pour refaire les peintures du centre de loisirs.
- La bibliothèque élabore un projet « défi lecture » pour cet été, afin de faire une promotion sur la lecture auprès des enfants et des adultes. Ce projet sera décliné par tranche d'âge. Le but de cette opération est de donner l'envie, le goût aux enfants de lire. Aujourd'hui, la bibliothèque fonctionne en drive.
- Les travaux de la Maison Médicale ont repris avec les conditions conformes aux protocoles du COVID 19. On déplore néanmoins 2 mois ½ de retard sur les travaux.
- Les travaux de la toiture (isolation) du dojo sont terminés.
- L'aménagement de l'aire de jeux derrière la mairie est en cours de réalisation. Il s'ensuivra l'engazonnement.
- Vie des Associations sportives : reprise de 4 associations en intérieur et de toutes les autres associations en extérieur. A noter qu'il n'est pas possible pour les associations malgré le confinement et l'arrêt des activités de rembourser les adhésions. Chaque association est libre de mettre en place des remises sur les cotisations prochaines.
- Une riveraine de la Rue d'Enfresne a remonté le mécontentement des riverains de sa rue au regard de l'installation des gens du voyage derrière le stade. Ces riverains sont gênés par le va et vient incessant des véhicules. Il leur est confirmé que des tests du COVID ont été réalisés lors de leur arrivée. Une période de 10 jours a été instaurée par le Préfet nous interdisant de les visiter. Dès le départ des gens du voyage, un dispositif anti passage sera installé et tous les accès au stade bloqués par des buses. Les riverains souhaiteraient pouvoir accéder au stade par la porte donnant du côté de la Rue d'Enfresne. Il a été précisé que la porte du haut resterait fermée, afin de prévenir les déjections canines sur le terrain de sport.
- Le prochain bulletin municipal est en cours d'élaboration. A côté du site internet de la Mairie et des panneaux lumineux, il est précisé que différents outils ont été mis en place durant le confinement afin de faciliter la communication avec les habitants de la commune :
  - L'application City Wall pour les smartphone
  - Une page Facebook permet dorénavant aux administrés de transmettre des messages.

La séance est levée à 22 h 30